

PLAN ACADEMIQUE DE FORMATION *1^{er} degré*

Année scolaire : 2023- 2024

EPS

Inscription

Du 1^{er} septembre au 30 septembre 2023

www.ac-martinique.fr/paf

L'offre de formation PAF 1^{er} degré

➤ **L'offre de formation académique comporte deux types d'actions :**

- Actions « ouvertes à l'inscription individuelle »

Elles concernent tous les publics.

Elles nécessitent une inscription volontaire de l'enseignant, pendant la campagne de Juillet à Septembre.

La procédure d'inscription est proposée ci-après.

- Actions « non ouvertes à l'inscription individuelle »

Elles concernent des publics désignés.

Les stagiaires sont désignés par l'IEN de leur circonscription ou par l'Institution (exemple : la formation initiale des directeurs d'école, les séminaires des coordonnateurs et des formateurs de l'Education prioritaire...).

Ces dispositifs ne nécessitent pas de candidature volontaire de l'enseignant et l'application ne vous permet pas de s'y inscrire. Tout enseignant concerné sera informé en temps utile.

NB. Une articulation entre les plans de formation de circonscription et le volet académique du PAF

➤ **L'offre de formation en circonscription comporte deux types d'actions :**

- Actions « ouvertes à l'inscription individuelle »

Elles ne concernent pas toutes les circonscriptions.

Elles nécessitent une inscription volontaire de l'enseignant, pendant la campagne ouverte pour chaque circonscription, selon la procédure qui sera communiquée par l'IEN.

- Actions « non ouvertes à l'inscription individuelle »

Elles ne concernent pas toutes les circonscriptions.

Elles ne nécessitent aucune inscription volontaire de l'enseignant et l'application ne vous permet pas de vous y inscrire. Tout enseignant concerné sera informé en temps utile.

NE PAS S'INSCRIRE AUX ACTIONS NON OUVERTES A L'INSCRIPTION.

- **Qui peut candidater ?**

La campagne d'inscription aux stages « Ouverts à l'inscription, à public volontaire », concerne tous les personnels de l'Académie.

Les enseignants du 1^{er} degré peuvent candidater au PAF académique du 2nd degré dans le cadre des actions inter-degré.

Les enseignants en REP+ bénéficient de demi-journées de formation/concertation. Ils ont accès aux seuls dispositifs programmés pour l'éducation prioritaire.

Les néo titulaires T1, T2 et T3, même s'ils exercent en REP+, peuvent s'inscrire à tout dispositif, à public volontaire, inscrit au PAF.

Les enseignants en dernière année d'exercice et les enseignants en demi-service ne sont pas prioritaires pour l'obtention d'un stage, programmé sur le temps scolaire.

- **Le nombre de vœux possibles**

Vous avez la possibilité d'exprimer jusqu'à **6 vœux de modules** (**hors animations pédagogiques**)

L'inscription à un seul stage est déconseillée, le candidat risquant de ne pas obtenir satisfaction si les candidatures sont pléthoriques ou si le stage est fermé faute de candidatures suffisantes par exemple.

Ce que vous devez savoir avant de partir en stage

➤ **Le départ en stage**

Les convocations seront adressées sur la messagerie académique de l'école d'exercice des stagiaires, ou, le cas échéant, dans leur école de rattachement administratif. Les stagiaires devront se rendre en stage munis de leur ordre de mission.

Les stagiaires ne doivent en aucun cas quitter leur classe avant l'arrivée du remplaçant (sauf consignes de l'IEN de la circonscription).

• **Cas particulier du stage « Accompagnement à l'entrée dans le métier » (AEM)**

Les néo-titulaires se rendront dans leur classe, uniquement le premier jour de la formation, avant de rejoindre le lieu de la formation. Par conséquent, les enseignants remplaçants doivent être présents à l'heure règlementaire de l'école dans laquelle ils sont missionnés.

➤ **L'indemnisation de stage**

Des indemnités de stage peuvent être versées sous certaines conditions (situation du lieu du stage par rapport à la résidence administrative ou au domicile du stagiaire).

Le dossier de remboursement devra comprendre impérativement les pièces suivantes :

- L'imprimé « Etat de remboursement des frais de stages » dûment renseigné. Ce document est téléchargeable sur le site de l'Académie Martinique, rubrique « Document pour les stagiaires » ;
- L'original de la convocation ;
- Un RIB.

Le dossier complet, de demande de remboursement des frais liés au déplacement, sera remis au coordonnateur pédagogique du stage à la fin de la session.

➤ **Les absences**

- **Cas des personnels qui savent qu'ils seront dans l'impossibilité de se rendre sur leur lieu de stage.**

Vous êtes priés d'**informer, par tout moyen, au moins 48 heures avant la formation**, le secrétariat de votre circonscription, ainsi que la cellule PAF 1^{er} degré (paf1d@ac-martinique.fr), en retournant votre convocation, après y avoir porté le motif de l'absence, visée par le supérieur hiérarchique.

- **Cas des personnels qui, le jour même du stage, sont dans l'impossibilité, de se rendre en formation.**

Vous êtes priés d'informer, par tout moyen, **avant l'heure de début de stage**, le secrétariat de votre circonscription, avec copie à la cellule PAF 1^{er} degré (paf1d@ac-martinique.fr), en retournant votre convocation, après y avoir porté le motif de l'absence, visée par le supérieur hiérarchique.

Sans cette information, le stagiaire sera considéré comme « absent non excusé ».

Les enseignants spécialisés convoqués à des sessions de formation courtes ou en discontinu, ne seront pas remplacés. En leur absence, les élèves regagneront momentanément leur classe d'inclusion et les professeurs des classes, dites « ordinaires », devront mettre en œuvre les recommandations formulées, par l'enseignant spécialisé, dans le cadre de l'aide indirecte (Projet relatif à l'inclusion scolaire).

➤ **Vous avez une classe : les modalités de remplacement**

Les titulaires remplaçants départementaux (TRD) ont été affectés depuis la rentrée 2019-2020, sur quatre districts (Nord Atlantique, Nord Caraïbe, Centre et Sud).

Dans le cadre de ce zonage, un planning annuel des remplacements, corrélé à la programmation du PAF, sera mis en place au niveau de chaque district. Le service de suppléances des TRD, relatifs aux stages, sera ainsi anticipé.

- **Les stages multisessions**

Le même titulaire remplaçant sera, autant que possible, missionné sur la même classe, notamment, pour le stage AEM et les formations en REP / REP+.

EPS

EPS - LA MOTRICITE A L'ECOLE MATERNELLE

| dispositif 23D9720105

ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES ET ARTISTISTIQUES C1

| module 15463

candidature **AVEC CANDIDATURE INDIVIDUELLE**

Type de plan

**FORMATION 1ER
DEGRE**

Priorité nationale

**PRATIQUES
PEDAGOGIQUES**

Public

**Professeurs des écoles
du cycle 1**

Durée

12 heures

Objectif(s)

Donner des repères d'acquisitions pour chaque APSA pour mieux engager les PE dans l'enseignement de l'EPS en maternelle. Apporter des connaissances didactiques et pédagogiques liées aux enjeux des APSA en maternelle.

Contenu

Apports théoriques et pratiques. Analyse de situations clés de la construction des savoirs moteurs d'un élève de maternelle. Accompagnement à la programmation des APSA et à la mise en oeuvre des séances pédagogiques.

Modalité

PRESENTIEL

Responsable pédagogique

IEN chargé de la mission EPS

Responsable organisationnel

CPD chargé de mission auprès de l'IEN

EPS - SAVOIR ROULER A VELO AUX CYCLES 2 ET 3

| dispositif 23D9720106

SAVOIR ROULER A VELO AUX CYCLES 2 ET 3

| module 15465

candidature **AVEC CANDIDATURE INDIVIDUELLE**

Type de plan

**FORMATION 1ER
DEGRE**

Priorité nationale

**POLITIQUE EDUCATIVE
SOCIALE ET DE SANTE**

Public

PE Référent école SRAV

Durée

12 heures

Objectif(s)

Apporter des connaissances didactiques et pédagogiques liées aux enjeux et à la pratique du cyclisme au cycle 2. Proposer aux enseignants une démarche pédagogique et une progressivité des situations prenant en compte les fondamentaux de l'activité.

Contenu

Apports théoriques pratiques et sécurité. Vivre par la pratique les situations clés de la construction du savoir rouler proposées en autre, dans les documents ministériels du www.savoirroulervelo.fr.

Modalité

PRESENTIEL

Responsable pédagogique

IEN chargé de la mission EPS

Responsable organisationnel

CPD chargé de mission auprès de l'IEN

Maternelle / EPS

MAT/EPS - MOTRICITE ET APSA A L'ECOLE MATERNELLE

| dispositif 23D9720211

MOTRICITE ET APSA A L'ECOLE MATERNELLE

| module 15970

candidature **AVEC CANDIDATURE INDIVIDUELLE**

Type de plan

**FORMATION 1ER
DEGRE**

Priorité nationale

**PRATIQUES
PEDAGOGIQUES**

Public

**PE tous niveaux, PE de
SEGPA, coordonnateurs
ULIS, CPD, CPC**

Durée

6 heures

Objectif(s)

Acquérir des repères théoriques et didactiques à propos de l'éducation physique à l'école maternelle. Articuler les problématiques du « faire, réussir, penser, comprendre » en EPS. Savoir organiser les espaces en tenant compte des besoins physiques, affectifs, cognitifs des jeunes enfants.

Contenu

Apports théoriques et pratiques relatifs à la mise en œuvre de séances de motricité au cycle 1.

Modalité

PRESENTIEL

Responsable pédagogique

IEN préélémentaire et IEN chargé de la mission EPS

Responsable organisationnel

CPD chargés de mission auprès des IEN

EPS / STE2D

STE2D/EPS - PARCOURS DE FORMATION RANDO-EDD

| dispositif 23D9720091

PARCOURS DE FORMATION RANDO-EDD

| module 15408

candidature **AVEC CANDIDATURE INDIVIDUELLE**

Type de plan

**FORMATION 1ER
DEGRE**

Priorité nationale

**PRATIQUES
PEDAGOGIQUES**

Public

Professeurs des écoles

Durée

15 heures

Objectif(s)

Acquérir des compétences croisées en EPS et STE2D à travers la mise en œuvre du parcours de formation.

Contenu

Formation en EPS et STE2D sur les thématiques du projet - Sorties sur site et conceptions d'outils pédagogiques.

Modalité

HYBRIDE

Responsable pédagogique

IEN chargée de la mission STE2D

Responsable organisationnel

CPD chargée de mission auprès de l'IEN